

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.077

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SPORTIVES**

VOTE : **UNANIMITE**

La Commission des Sports, qui s'est réunie le 07 Juin 2006, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission des Sports,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

○ AROC RIDERS	300,00
○ ROC BOXE	300,00
○ COTE DE BEAUTE CYCLISME	200,00
○ ROC CYCLO	100,00
○ ROC HALTEROPHILIE	1 000,00
○ HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	300,00
○ SQUASH CLUB ROYANNAIS	1 000,00
○ ENTENTE ROYAN OCEAN.ST SULPICE/CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	300,00
○ ROYAN VTT RANDO	200,00
○ VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	5 000,00
○ BALL TRAP ROYAN MARENNES OLERON	1 000,00
○ ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB	1 000,00
○ ROYAN SAUJON RUGBY	1 000,00
○ ROC BASKET	200,00
○ ROC NATATION	200,00
○ ROC PELOTE BASQUE	2 000,00
○ ROC GOLF	1 500,00
TOTAL	15 600,00

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT